

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du jeudi 18 décembre 2014

CP2014-M-2-1

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une aide de 139 879 € représentant 7,5 % d'une dépense subventionnable de 1 865 059 € à la Sàrl HOTEL RESTAURANT AU LION ROUGE pour les travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'hôtel-restaurant « Au Lion Rouge » à BARTENHEIM ;
- attribue une aide de 131 142 € représentant 7,5 % d'une dépense subventionnable de 1 748 559 € à la Sàrl AUBERGE SUNDGOVIENNE pour les travaux de rénovation, de réaménagement et d'agrandissement de l'« Auberge Sundgovienne » à CARSPACH ;
- approuve et autorise le Président à signer avec les bénéficiaires les conventions d'attribution de subventions, jointes en annexe ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions